

Aux médias

Andermatt, le 14 novembre 2019

La CDEP célèbre ses 75 ans à Andermatt et plaide pour des possibilités de développement économique dans le cadre de la loi sur les résidences secondaires

En 2020, le Conseil fédéral évaluera la loi sur les résidences secondaires, soit quatre ans après son entrée en vigueur. Il s'agit d'une thématique particulièrement importante pour le développement économique des régions de montagne. En tant que conférence des directeurs responsable de la politique régionale, la CDEP a adopté, lors de son assemblée annuelle à Andermatt (UR), des principes politiques relatifs à cette évaluation. Elle a notamment plaidé pour que soient assurées des possibilités de développement économique dans les régions concernées.

Pour un service postal fort

La nouvelle ordonnance sur la poste est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le rôle des cantons dans la planification stratégique du réseau, basé sur un dialogue avec la Poste, devrait ainsi être renforcé. Le nouveau directeur de La Poste Suisse, Roberto Cirillo, est venu se présenter aux chefs des départements cantonaux de l'économie publique lors de l'assemblée annuelle de la CDEP. L'occasion de mener de premiers échanges sur la stratégie de service universel postal dans les cantons. De plus, les membres CDEP ont exposé leurs revendications au directeur de l'OFCOM Philipp Metzger, lors d'un échange consultatif en vue d'une évaluation de la loi sur la poste 2020. La CDEP s'engage en faveur d'un service universel postal fort sur tout le territoire.

Obligation d'annonce et baisse de la valeur seuil à compter du 1^{er} janvier 2020 : les ORP sont prêts

L'obligation de communiquer les postes vacants est entrée en force le 1^{er} juillet 2018. Depuis, la CDEP a procédé à un état des lieux, dont il ressort que les cantons ont réussi en peu de temps à doter les offices régionaux de placement (ORP) des structures nécessaires. L'obligation d'annonce a permis de renforcer les contacts entre les entreprises et les ORP et a largement contribué au placement de personnes à la recherche d'un emploi. Pour en évaluer l'impact concret avec plus de précision, il est nécessaire de collecter des informations sur une période donnée. La première analyse sera établie fin 2020. Le 1^{er} janvier 2020, la valeur seuil déclenchant l'obligation d'annoncer les postes vacants dans certaines professions sera abaissée à un taux de chômage moyen de 5 %. Les ORP sont prêts à relever ce défi supplémentaire.

Les membres CDEP se sont par ailleurs entretenus avec le secrétaire d'État Roberto Balzaretto des relations de la Suisse avec l'Union européenne, et de leur avenir. Les chefs des départements cantonaux de l'économie publique sont chargés de mettre en place un cadre économique favorable dans leur canton. Pour ce faire, il est essentiel d'assurer la sécurité juridique dans les relations extérieures et de garantir l'accès au marché intérieur de l'UE.

La CDEP fête ses 75 ans à Andermatt (UR)

Le canton d'Uri a accueilli l'assemblée annuelle CDEP. Fondée en 1944, la conférence a soufflé cette année ses 75 bougies. L'idée que poursuivaient les cantons à l'époque était de paver la voie à l'économie suisse d'après-guerre, dans une perspective intercantonale. Aujourd'hui, la conférence est en charge des dossiers relevant du marché du travail, de la promotion économique, de la politique régionale, du tourisme, du service public et de la politique de l'innovation. Cette journée a été l'occasion pour les membres CDEP de découvrir le complexe touristique d'envergure « Andermatt Swiss Alps ».

Complément d'information :

- Christoph Brutschin, conseiller d'État (BS), président CDEP, 079 661 83 54
- Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38